

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales 2026

Résumé des recommandations

Nous demandons au gouvernement de réduire le fardeau administratif associé aux subventions et aux contributions fédérales pour les OBNL, moyennant :

- *Une réforme des exigences de production de rapports afin de prioriser l'impact et une réelle reddition de comptes tout en atténuant les exigences administratives excessives;*
- *L'adoption d'une approche « un partenaire, un profil » afin d'éliminer des étapes administratives redondantes dans le cas des OBNL financés par plus d'un organisme subventionnaire fédéral.*

Nous demandons au gouvernement de rendre le financement fédéral des OBNL plus fiable et adapté aux communautés, moyennant :

- *Une certaine flexibilité quant à la réallocation de fonds à d'autres postes budgétaires par les OBNL;*
- *La prolongation des durées de financement et la diminution des délais d'approbation des demandes de financement.*

Contexte

Dans un monde marqué par l'incertitude, le gouvernement fédéral s'allie aux organismes à but non lucratif (OBNL) afin de réaliser ses priorités. Les OBNL font partie intégrante des communautés, agissent avec agilité et détiennent une expertise dans divers domaines reconnus comme priorités nationales, à commencer par les activités d'établissement jusqu'aux soins de santé.

La contribution économique du secteur caritatif est considérable : il représente 8,4 % du PIB canadien et compte 2,9 millions d'employé.e.s, en plus de tirer parti de 1,2 milliard d'heures de bénévolat par an, soit l'équivalent de 714 000 emplois à temps plein supplémentaires. Néanmoins, ce moteur d'actions voit son efficacité de plus en plus restreinte par le modèle d'administration des subventions et contributions fédérales. Cette situation revêt une importance particulière alors que le gouvernement entreprend un examen du fardeau administratif afin d'harmoniser ses opérations, de réduire les coûts indirects et d'optimiser ses dépenses.

Les partenariats entre le gouvernement canadien et les OBNL se heurtent à des problèmes associés au financement fédéral, notamment :

- Une charge administrative énorme due à des processus de demande et de reddition de comptes exagérément compliqués, fréquents, redondants et inefficaces;
- Des ententes de financement de courte durée et des interruptions entre ententes successives, causant un important roulement de personnel et de nombreuses difficultés opérationnelles;
- Le peu de flexibilité pour modifier le plan de dépenses prévu afin de tenir compte de besoins changeants ou de leçons apprises.

Les documents attestant de problèmes associés au financement fédéral ne manquent pas. Ainsi, en 2006, après plusieurs rapports critiques du Bureau du vérificateur général, un groupe d'experts indépendants a étudié la question pendant six mois. Dans son [rapport](#), il concluait que le système de financement fédéral nécessitait des changements fondamentaux, qu'une responsabilisation accrue passait inévitablement par une administration simplifiée et que ces changements ne pouvaient se faire sans leadership soutenu.

En 2019, le [rapport](#) du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance confirmait la persistance de certains problèmes. Le Comité a alors recommandé que le gouvernement compense tous les frais d'administration associés à la prestation de services par des OBNL, financée par le fédéral; que toutes ses ententes de financement ont une durée minimale de deux ans (renouvelable, selon les circonstances); que les exigences sur le plan de la demande de financement et de la production de rapports sont ajustées en fonction du montant accordé; et

que le Secrétariat du Conseil du Trésor crée un ensemble d'exigences de production de rapports normalisés, ainsi qu'un outil en ligne, conçu selon ses exigences, pour la soumission de rapports financiers.

En 2024, un audit interne des [programmes de financement d'Environnement et de Changement climatique Canada](#) (ECCC) faisait état d'une gestion des subventions et contributions décentralisée et incohérente, nuisant à l'efficacité de la prestation des programmes.

Ces problèmes entraînent des effets importants. Selon [une étude de l'Université de Bath](#) de 2019, en moyenne, les organismes de bienfaisance britanniques préparaient 22 demandes de financement par année, consacraient 19 heures à la préparation d'une demande et déclaraient un taux d'acceptation de 34 %. Les auteurs estimaient que le coût annuel associé à la préparation des demandes de subvention par les quelque 170 000 organismes de bienfaisance au Royaume-Uni s'élevait à 1,1 milliard de livres sterling, y compris 726 millions de livres sterling pour des demandes refusées. Le Canada ne dispose pas de données aussi complètes, cependant, la situation ne semble guère différente. Ainsi, 44 % des organismes de bienfaisance passent entre 5 et 15 heures sur une seule demande, tandis que 32 % des organismes y consacrent 16 heures ou plus. Pour 38 % des organismes canadiens, le taux d'acceptation de leurs demandes préparées dans une année atteint 50 % ou moins¹. Décidément, dans un secteur qui compte environ 180 000 organismes de bienfaisance et OBNL, le coût d'une administration excessive est non négligeable.

Par ailleurs, la charge administrative ne se fait pas seulement sentir à l'étape de la préparation des demandes. En tout, 43 % des organismes de bienfaisance qualifient cette charge imposée par les bailleurs de fonds de modérée et 17 %, de lourde ou sévère. Au sujet des exigences établies par les bailleurs de fonds, 40 % des organismes de bienfaisance canadiens disent devoir respecter des directives complexes de suivi financier et de déclaration d'information. La production de rapports duplicatifs pour divers subventionnaires est rapportée par 36 % des organismes. Pour une majorité d'entre eux (69 %), ces exigences se traduisent par une hausse de la charge de travail et du temps du personnel consacré à ces tâches². Les données susmentionnées n'incluent pas que le gouvernement. Toutefois, en relatant leurs interactions avec des organismes subventionnaires fédéraux, les OBNL qualifient ces expériences de communes.

¹ [Projet Canada perspectives des organismes de bienfaisance. Résultats hebdomadaires: Rédaction des subventions \(2025\).](#)

² [Projet Canada perspectives des organismes de bienfaisance. Résultats hebdomadaires: Exigences de financement \(2024\).](#)

C'est pourquoi nous demandons que l'examen du fardeau administratif inclue la modernisation de l'administration des subventions et contributions fédérales. Il s'agit d'une intervention à répercussions immédiates et évolutives afin de réduire la lourdeur des processus internes tout en protégeant les résultats sur le terrain. Avec nos recommandations, nous souhaitons aider le gouvernement à moderniser ses pratiques de financement en vue d'en accroître l'efficacité et la valeur obtenue sans réduire l'appui essentiel dont dépend la population.

Augmenter la qualité et l'efficacité des services en réduisant la charge administrative

Réformer la production de rapports : prioriser l'impact et une réelle reddition de compte en réduisant les exigences administratives excessives

La confiance que leur confèrent les bailleurs de fonds, bénévoles, bénéficiaires et toute personne qui les soutient est primordiale pour les OBNL. Sans cette confiance, ils ne peuvent mobiliser des ressources, créer des partenariats ou développer des relations avec les communautés. La transparence et la responsabilité forment le cœur de leur travail.

Les OBNL doivent respecter une vaste réglementation. Ainsi, les organismes de bienfaisance doivent maintenir des livres comptables et registres adéquats (en substance, ils doivent se soumettre à un audit indépendant chaque année) et présenter une déclaration de renseignements annuelle. Pour leur part, les provinces et territoires imposent diverses mesures de reddition de comptes aux OBNL sans statut de bienfaisance. À partir de 2027, tous les OBNL dont les revenus annuels excèdent 10 000 \$ devront d'ailleurs soumettre une déclaration de renseignements annuelle à l'Agence du revenu du Canada. Les organismes vont fréquemment au-delà de ces exigences en présentant des rapports d'activités et de résultats exhaustifs aux bailleurs de fonds, donateurs.trices, bénévoles et membres de leur communauté.

Les OBNL comprennent l'importance des mesures de responsabilisation pour maintenir la confiance dans les programmes de financement. Cela dit, nous craignons que les mesures actuelles créent une certaine lourdeur sans pour autant imposer une réelle reddition de compte pour l'utilisation de fonds publics.

Les processus de production de rapports et d'audit sont redondants, incohérents et souvent responsables d'un travail administratif excessif. De manière générale, ils accordent une importance excessive aux risques, favorisant la microgestion et une perte de temps consacré à étudier les moindres détails financiers. En même temps, leur potentiel comme occasions pour apprendre, s'améliorer, instaurer une réelle reddition de compte et mesurer l'impact demeure inexploité. À titre d'exemple, les expériences suivantes nous ont été rapportées par des OBNL :

- Se soumettre à un double audit pour un seul financement;

- Faire l'objet de quatre exercices de surveillance financière et de cinq exercices de surveillance des activités sur une période de financement de trois ans, sans préavis d'échéances;
- Devoir présenter des rapports mensuels et de l'information financière détaillée;
- Se faire demander de présenter plus de 1 500 documents pour une seule demande de remboursement de dépenses.

De telles pratiques monopolisent des ressources et du temps précieux autrement utilisés pour servir les communautés.

Les preuves corroborent ces expériences. En 2023, le Bureau du vérificateur général a conclu à l'incapacité d'Affaires mondiales Canada (AMC) à démontrer la valeur de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, même si le ministère exigeait de ses bénéficiaires de financement de s'expliquer de manière excessive sur les résultats obtenus. L'[audit interne réalisé à ECCC en 2024](#) soulignait l'absence de documentation justifiant certaines évaluations de risques, des demandes de documentation incohérentes faites aux organismes bénéficiaires, ainsi que des lacunes de surveillance. À de nombreuses occasions, le ministère ne semblait pas avoir lu les rapports reçus.

Le gouvernement s'est publiquement engagé à accroître son efficacité et à diminuer le fardeau administratif. Le temps est venu de réformer les mesures de reddition de compte afin de réduire la lourdeur administrative tout en renforçant la responsabilisation.

Adopter l'approche « un partenaire, un profil » pour éliminer les tâches administratives redondantes

De nombreux OBNL reçoivent du financement de plusieurs programmes, agences ou ministères fédéraux. Sauf exception, ces enveloppes de financement sont gérées séparément, avec des exigences et à l'aide de systèmes distincts, p. ex. les [services en ligne des subventions et contributions](#) d'Emploi et Développement social Canada, le [Portail de financement](#) de Patrimoine canadien, le [système d'admission de demandes et de documents en ligne](#) de Femmes et Égalité des genres Canada, et le portail [Partenaires@International](#) d'AMC.

Les OBNL doivent créer plusieurs comptes et soumettre des renseignements identiques, si non très similaires, pour chaque demande ou rapport. Les échéanciers, formats et exigences sont souvent différents, forçant les organismes à passer du temps précieux à adapter chaque document soumis.

Le système actuel est redondant et entraîne un gaspillage de temps et de ressources. À l'ère de la transformation numérique et de la recherche d'efficacité, l'harmonisation des nombreux

systèmes de présentation de demandes et de rapports au sein du gouvernement constitue un élément essentiel.

Nous sommes prêt.e.s à travailler avec le gouvernement sur un système qui permettra aux OBNL de passer moins de temps sur la préparation de demandes et de rapports, et plus de temps à servir leurs communautés.

Rendre le financement fédéral plus fiable et réactif pour mieux servir les communautés

Favoriser les ententes de financement de longue durée et réduire les délais d'approbation afin d'éviter les interruptions de service

De la faim à la violence fondée sur le genre, les OBNL travaillent sur des sujets complexes avec des racines profondes, qui requièrent du temps et de la continuité dans l'offre de programmes pour produire de véritables changements.

En réalité, les ententes de financement sont généralement de courte durée, tandis que les processus d'approbation et de négociation s'éternisent souvent, créant parfois des vides problématiques entre les différentes ententes. Ces vides entraînent l'annulation de programmes et des problèmes opérationnels et financiers, notamment des mises à pied et l'annulation de contrats. Le roulement de personnel ainsi créé cause une hausse des dépenses de recrutement et de formation, mais aussi la perte de connaissances et de relations. De plus, les ententes de financement de courte durée compliquent l'évaluation et l'amélioration des programmes. Le financement pour des programmes pluriannuels doit être conçu dans une perspective de continuité et sans occasionner des interruptions causées par une rupture de financement.

La transition immédiate de tous les programmes de financement vers un modèle de financement pluriannuel ne semble pas appropriée. Toutefois, dans certains programmes, de petits changements à la durée de financement pourraient produire des économies de temps et d'argent considérables pour le gouvernement et les OBNL. Ainsi, le volet « Projets communautaires » du programme Nouveaux Horizons pour les aînés finance chaque année et à répétition de nombreux organismes pour faire un travail similaire d'une année à l'autre en versant des subventions annuelles de 25 000 \$. En 2024-2025, le programme de 60,3 millions de dollars a permis de financer 2 905 projets. Actuellement, le budget du programme s'élève à 65 millions de dollars. Si le gouvernement ajustait le programme afin d'offrir des subventions de 50 000 \$ sur deux ans, il pourrait réduire considérablement le travail à l'interne. Ainsi, il pourrait remplacer les ressources requises pour examiner des milliers de demandes et pour négocier de nouveaux contrats avec près de 3 000 organismes par un effort bien moindre pour étudier des

rapports d'étapes moins complexes. Puisque la durée du financement et les montants demeureraient relativement petits, les risques associés à la subvention n'augmenteraient pas de manière significative.

Nous demandons au gouvernement d'instaurer des ententes de financement de plus longue durée afin d'assurer la continuité des programmes tout en évitant de la paperasserie inutile et des interruptions de financement.

Accorder une certaine flexibilité pour permettre aux OBNL de réallouer des fonds à d'autres postes budgétaires

Le Canada doit affronter une série de défis générationnels liés au logement, à la crise climatique, aux changements majeurs dans la géopolitique internationale et à des bouleversements économiques significatifs. La demande pour de nombreux services fournis par les OBNL augmente et évolue. Dans ce contexte, les programmes financés par le fédéral doivent répondre présents et favoriser l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation.

Cependant, les ententes de financement fédérales sont généralement de nature très restrictive et donnent peu de latitude aux OBNL partenaires pour ajuster leur plan initial afin de réaliser l'initiative prévue. En réalité, entre la présentation d'une demande et son approbation et tout au long de la durée de financement, les circonstances changent, les OBNL apprennent et de nouveaux besoins émergent. Il faut donc permettre aux organismes d'utiliser leur expertise et leur jugement pour apporter des ajustements raisonnables à leurs dépenses prévues. Plutôt que d'obliger les OBNL à respecter à tout prix des plans désuets, la priorité devrait être l'utilisation des fonds fédéraux pour générer un impact optimal.

Nous demandons au gouvernement d'accroître sa souplesse budgétaire en permettant aux organismes de modifier plus facilement l'allocation de fonds à certains postes budgétaires. La mise en place de garde-fous protégera la légitimité des dépenses et le maintien des objectifs de financement convenus. Certains ministères comme AMC admettent déjà une certaine flexibilité budgétaire. Leurs pratiques pourraient servir de modèles à d'autres organismes subventionnaires au sein du gouvernement.

À propos de Soutien juste aux OBNL

Notre coalition travaille à créer un avenir où un système de financement fédéral équitable et efficace permet aux OBNL de mieux soutenir leurs communautés et de s'attaquer aux causes profondes des problèmes les plus importants et complexes de notre société. Nos membres proviennent de toutes les régions du Canada où ils représentent diverses missions. Imagine Canada fournit un soutien opérationnel à la Coalition.

Contact

Emily Jensen

Gestionnaire, Plaidoyer stratégique, Imagine Canada

ejensen@imaginecanada.ca

Signataires

- Africa-Canada Education Foundation
- Alberta Ecotrust Foundation
- Association for Canadian Educational Resources
- Atlantic Region Association of Immigrant Serving Agencies
- Atelier Action Jeunesse inc TR
- Autism Canada
- Big Brothers Big Sisters of Saint John
- Brunswick Street Mission
- BullyingCanada Inc.
- CEE Centre for Young Black Professionals
- Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens
- Community Sector Network of PEI
- Conseil impact social
- Cumberland Restorative Justice Society
- Decoda Literacy Solutions
- Développement St-Godard
- Dignité mensuelle
- Dr. Interested
- EMBRACEHEALTHFOUNDATION
- Équiterre
- Eva's Initiatives for Homeless Youth
- First Stage
- Fondation Béati
- Garthson Leadership Centre
- Hébergement femmes Canada
- Hike Nova Scotia
- Hispanotech.ca
- Hollyburn Community Services Society
- IDÉES-AFRIQUE
- Imagine Canada
- Impact Organizations of Nova Scotia
- L'alliance nationale pour l'enfance et la jeunesse
- LEARN

- Le réseau Enchanté
- Littératie Ensemble
- National Network for Mental Health
- Network for the Advancement of Black Communities (NABC)
- Nunavut Association of Non-Profit Organizations (NANPO)
- OCASI - Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
- Organization for Nova Scotia Innovation Driven Entrepreneurship (ONSIDE)
- Ontario Nonprofit Network
- Operation Springboard
- Parachute Leaders in Injury Prevention
- Pillar Nonprofit Network
- Placentia Star of The Sea Association Inc.
- Roots & Rivers Consulting
- Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick
- SafeLink Alberta Society
- SAWITRI Theatre Group
- Société de recherche sur le cancer
- Swan River and District Community Resource Council Inc.
- S4G - Strategies for Good
- The Neighbourhood Group Community Services
- The Public Speakers Society of Nova Scotia
- Thorold Community Activity Group
- Toronto Foundation
- Uzima Women Relief Group International
- Vancouver Foundation
- Vantage Point
- Volunteer Mississauga Brampton Caledon
- YellowTree Grant Services
- YMCA Canada
- YWCA Toronto

**SOUTIEN
JUSTE**
aux OBNL